

Standardbred Canada

Horse Liability Insurance Program

Plan Description

A Comprehensive General Liability Insurance Policy tailored for the needs of Standardbred horse owners. Should your horse injure someone or damage property of others, then you would be covered for damage, as the courts would determine, up to \$1 million. In addition, all legal costs incurred to defend you from a third party claim (lawsuit) are paid. The plan is in effect 24 hours a day in any location in North America.

*****POLICY RESPONDS TO SUITS BROUGHT IN CANADA ONLY*****

Following are commonly asked questions and responses

If I have a stable now, how do I register?

Stable names are not considered legal entities unless they are registered under a stable name. Please ensure that you provide your Standardbred Canada membership number along with your registration.

How do I register if partners or multiple owners own the horse?

If the horse is owned by a partnership or multiple owners, the horse should be registered only once for insurance under the name of one partner or owner. If each partner wishes to purchase \$1 million coverage, each should register separately and pay the appropriate premium. *The maximum coverage per horse is \$5 million, regardless of the number of owners that apply for insurance.*

If my stable is limited, registered or incorporated, how do I register?

If your farm or stable is limited, registered or incorporated, then you should register in the name of the stable. The law looks upon limited, registered and incorporated stables as one legal entity.

What happens if I add or delete horses, including the birth of foals and sale or purchase of yearlings?

There is no additional premium for additions to the program during the year. Also, there are no return premiums for deletions of horses from your inventory during the policy term. All acquisitions including the birth of foals, and the purchase of yearlings after you have registered for the program are automatically covered for the balance of your policy term. On the anniversary or renewal of your coverage, you can, at that time, add the increased number of acquisitions.

When does the policy come into effect?

The policy coverage is in effect from the date Standardbred Canada receives your payment, and expires on the date of your next association membership renewal.

What happens if my farm already has coverage?

Should you already have coverage under a farm policy or another association membership such as O.H.H.A., this program will provide you with excess coverage over and above the existing limits carried.

What do I do in the event of a claim?

In the event of a loss under your policy, would you please contact Marsh's Private Client Services at 1 800 265 2196. Your claim request will be taken by a customer service representative and reported to Everest Insurance Company of Canada. A claims adjuster from the company will then contact you to counsel and advise on further requirements.

Standardbred Canada

Régime d'assurance responsabilité civile pour les propriétaires de chevaux

Description du régime

Un régime d'assurance contre la responsabilité civile qui correspond aux besoins des propriétaires de chevaux Standardbred. Supposant que votre cheval blesse une personne ou endommage la propriété d'autrui les dommages énoncés payables dans un jugement de la cour seraient couverts jusqu'à la limite de 1 million \$. De plus, tous les frais légaux se rattachant à votre défense à l'éventualité d'une poursuite légale de la part d'un troisième parti sont couverts par cette assurance. Cette assurance est en vigueur 24 heures par jour et couvre tous les territoires en Amérique du Nord.

*****LA POLICE S'APPLIQUE SEULEMENT SI LA POURSUITE EST PRÉSENTÉE AU CANADA*****

Pour vous aider à prendre une décision, les suivantes sont les réponses aux questions qui sont souvent posées

Si je possède une écurie présentement, que dois-je faire pour m'inscrire à ce régime? Les noms d'écurie ne sont pas considérés des entités légales à moins que ces noms soient dûment enregistrés aux fins d'une entreprise limitée, enregistrée ou incorporée. Si vous désirez souscrire à ce régime sous un nom d'écurie, assurez-vous d'indiquer votre numéro d'adhésion Standardbred Canada lorsque vous faites votre demande de souscription.

Comment s'inscrire si le cheval est la propriété de partenaires ou de plusieurs propriétaires? Si un cheval est la propriété de partenaires ou de plusieurs propriétaires, le cheval devrait être enregistré au régime d'assurance seulement une fois sous le nom d'un des partenaires ou propriétaires. Si chacun des partenaires ou propriétaires d'un cheval désire acheter une protection d'assurance respective de 1 million \$, chacun devra souscrire à ce régime séparément et payer la prime appropriée. La limite de protection d'assurance pour un cheval est de 5 millions \$, n'importe le nombre de propriétaires étant inscrits à ce régime d'assurance.

Comment s'inscrire si une écurie est une entreprise limitée, enregistrée ou incorporée? Si votre écurie est une entreprise limitée, enregistrée ou incorporée, vous devriez vous inscrire sous le nom légitime de l'écurie. La loi considère les écuries enregistrées comme entreprise limitée, enregistrée ou incorporée comme étant une entité légale.

Qu'arrive-t-il si j'augmente ou réduis le nombre de mes chevaux, incluant naissance de poulains et vente ou achat de yearlings? Il n'y a pas de prime additionnelle à payer pour les chevaux acquis au cours de l'année. Il n'y a non plus aucun remboursement de prime pour les chevaux ne faisant plus partie de votre inventaire durant le terme annuel de votre police d'assurance. Toutes les acquisitions, y compris les poulains nés et achats de yearlings après que vous êtes enregistré à ce régime d'assurance sont automatiquement couverts pour la balance du terme annuel de votre police d'assurance. Au temps prévu pour le renouvellement de votre police d'assurance, vous pouvez alors ajouter les chevaux acquis.

Quelle est la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance? La police d'assurance entre en vigueur à la date que votre chèque est reçu à Standardbred Canada. Cette protection d'assurance devient renouvelable à la même date du renouvellement de votre adhésion de membre à l'Association.

Qu'arrive-t-il si je détiens déjà une protection d'assurance pour ma ferme? Si votre ferme est déjà assurée au moyen d'un régime d'assurance pour les fermes ou que vous êtes déjà inscrit à un régime d'assurance réservé aux membres d'une association comme O.H.H.A. par exemple, le présent régime vous fournira une protection en excès de la limite actuelle que vous détenez.

Que dois-je faire pour soumettre une demande de règlement?

Si vous subissez un sinistre couvert au titre de votre police d'assurance, veuillez communiquer avec le groupe d'expertise Services aux particuliers de Marsh, au 1 800 265 2196. Votre demande d'indemnité sera traitée par notre représentant au service à la clientèle et un rapport sera transmis à la compagnie d'assurance Everest Insurance Company of Canada. Un inspecteur de la compagnie communiquera avec vous par la suite pour vous conseiller et vous aviser de la façon dont vous devrez procéder.

Standardbred

2150 Meadowvale Blvd.
Mississauga, Ontario L5N 6R6
Phone: 905 858 3060
Fax: 905 858 3111

www.standardbredcanada.ca

Contact:

Marsh's Private Client Services
Toll-Free: 1 800 265 2196
www.marsh.ca/pcs

Personne-ressource :

Services aux particuliers de Marsh
Tél. sans frais : 1 800 265 2196
fr.marsh.ca/pcs

Marsh is a registered trade-mark of Marsh LLC. Standardbred Canada is a registered trade-mark of Standardbred Canada.